



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Mme Gabrielle VON BÜREN-VON MOOS
Présidente de la Conférence des
directeurs de gymnases suisses (CDGS)
Kantonschule Alpenquai
Alpenquai 46-50 Postfach
6002 Lucerne

N/réf. : CB/ld

M. Sylvain RUDAZ
Directeur général
Direction du post-obligatoire
DIP - Genève

Genève, le 16 janvier 2012

**Concerne : Test d'aptitudes obligatoire et non sélectif en faculté de médecine de
l'Université de Genève pour la rentrée académique 2012**

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur général,

Le département de l'instruction publique et l'Université de Genève ont décidé de reconduire pour l'année 2012, pour la troisième fois, le Test d'aptitudes aux études de médecine (AMS), dans une version obligatoire et non sélective. Le Test sera à nouveau utilisé à des fins d'orientation et d'information pour les candidats aux études de médecine quant à leurs probabilités de réussir les examens de première année.

Les premières analyses des corrélations entre le Test d'aptitudes (2010) et les examens de première année montrent que les candidats n'ayant pas atteint le seuil de 40% de bonnes réponses au Test ont une probabilité de passage en deuxième année après un an d'études estimée en dessous de 5%. Au-delà de ce seuil de 40%, la grande variabilité des résultats rend le modèle peu prédictif. Dès lors, le Test sera à nouveau suivi d'une invitation à un entretien avec un professionnel de l'orientation pour désormais tous les candidats n'ayant pas atteint le seuil de 40% bonnes réponses afin de discuter de leur projet d'orientation.

En outre, afin de renforcer l'information aux collégiens avant le passage du Test, une large information sur les corrélations et les probabilités de réussir les examens de 1^e année en fonction des résultats au test sera donnée par la faculté dans le cadre de la journée des collégiens (février 2012) à l'Université de Genève.

La reconduction du Test en 2012 permettra également de renforcer les chiffres concernant les corrélations entre les résultats au Test d'aptitudes et les résultats aux examens de fin de première année, intégrant les redoublants de la volée 2010.

Les étudiants inscrits en faculté de médecine à Genève pour la rentrée académique 2012 devront passer le Test AMS, obligatoire et non sélectif, le 6 juillet 2012, à l'instar du reste de la Suisse.

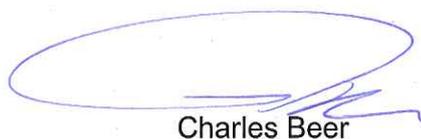
Vous trouverez ci-après des informations complémentaires :

1. Le Test AMS qui sera pratiqué à Genève sera identique au Test AMS pratiqué à des fins sélectives dans les autres universités suisses. Il aura lieu le même jour. A Genève, seule son utilisation diffèrera puisqu'il sera appliqué dans un but indicatif et d'orientation. Avec ce test non sélectif, l'étudiant inscrit à Genève pourra faire un choix d'orientation avec plus de cohérence et de précision en fonction des ses résultats. Chaque candidat reste libre de s'immatriculer définitivement en faculté de médecine après avoir passé le Test AMS, quel que soit son résultat.
2. Les candidats inscrits en faculté de médecine à Genève et qui auront passé le Test AMS le 6 juillet 2012 ne pourront pas faire valoir leurs résultats dans une autre université suisse.
3. L'Université de Genève financera le coût du Test AMS (200.- CHF par étudiant). Ce faisant, Genève propose une offre supplémentaire aux étudiants, sans leur en faire supporter les coûts.
4. Les règles générales, le droit disciplinaire et les dispositions relatives à la sécurité du Test AMS, qui règlementent la procédure de test pour les candidats des Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich, s'appliqueront sans exception pour les candidats à l'Université de Genève.
5. La coordination générale du processus à Genève est supervisée par la responsable de l'Unité de l'enseignement supérieur de mon département, Mme Ivana Vrbica, qui reste à votre disposition pour tout complément d'information.
6. **Pour les candidats aux études de médecine à Genève :** toutes les informations concernant le processus d'inscription (auprès de la CRUS, puis de l'Université de Genève) se trouveront sur le site internet de l'Université à l'adresse suivante :

<http://www.unige.ch/dife/immatriculation/conditionsparticul/medecine.html>

Par la présente, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette information aux Collèges (gymnases) genevois et suisses. Il est en effet essentiel que l'information soit diffusée pour tous les candidats qui souhaiteraient étudier la médecine à Genève à la rentrée académique 2012.

Au bénéfice de ces explications, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, mes meilleurs messages.



Charles Beer

Copies : M. Jean-Dominique Vassalli, Recteur, Université de Genève
Mme Martine Collart, professeure, faculté de médecine, Université de Genève
M. Kurt Wechsler, coordinateur études de médecine, CRUS
M. Hans-Dieter Haensgen, directeur du CTD, Fribourg
M. Jean-Pierre Cattin, Directeur service de l'orientation, OFPC